

## STOCAMINE

# Le stockage des déchets n'était pas viable économiquement

Le projet n'était pas viable économiquement : c'est là le péché originel du stockage de déchets en fond de mine à Wittelsheim. Les tonnages ont été surestimés tandis que les coûts n'ont pas permis à Stocamine d'être compétitive, notamment face à la concurrence allemande.

L'incendie du 10 septembre 2002 est la cause de l'arrêt de l'activité du centre de stockage en fond de mine à Wittelsheim. Mais « même s'il n'y avait pas eu l'incendie, Stocamine n'avait pas d'avenir », reconnaissent d'une même voix les partisans et les adversaires, anciens et présents, du projet de stockage des déchets ultimes à Wittelsheim.

Si personne ne s'aventure à évoquer que l'incendie aurait pu avoir des causes non accidentelles, nombreux sont ceux qui considèrent que finalement, l'accident fut un mal pour un bien.

## Septembre 2003 : Stocamine jette l'éponge

Un an après l'incendie, en septembre 2003, le PDG de Stocamine, Yves Godetroy, annonce que « l'activité de mise en stock des déchets, suspendue par le préfet du Haut-Rhin après l'incendie, ne reprendra pas, quelles que soient les conclusions de la procédure pénale ». Les actionnaires de l'entreprise (l'IMC, la maison mère des Mines de potasse d'Alsace, et le groupe Séché qui a pris le contrôle de Trédi) assurent fonder cette décision « uniquement sur des considérations économiques », précise Yves Godetroy.

L'explication avancée en 2003 par la direction de Stocamine est que « l'équilibre financier ne peut être atteint en raison de l'étroitesse du marché français de la classe 0 (déchets destinés à la mise en



Stocamine aura été une catastrophe environnementale mais aussi financière. Archives L'Alsace/Francis HILLMEYER

mine), de la concurrence allemande et de celle des décharges de surface de classe 1 dont les coûts de revient sont sensiblement inférieurs ».

## Des surcoûts non prévus

Ce que confirme, vingt ans après, Alain Rollet, liquidateur des MDPA et de Stocamine de janvier 2009 à décembre 2018. « Le modèle Stocamine était économiquement moins performant beaucoup plus, ce qui augmenterait beaucoup les coûts », indique Alain Rollet.

plus intéressant de vendre du sel que de la potasse, explique-t-il. Les normes européennes sur la qualité de sel de déminéralisation ont été rendues plus sévères. Le sel de Stocamine ne répondait pas suffisamment aux exigences et il ont par conséquent cherché les moyens de valoriser le sel en attaquant la couche à la côte -23 au lieu de -25 au départ. Or, et les minres le savaient, ça se tenait moins bien. Il fallait bondonner beaucoup plus, ce qui augmenterait beaucoup les coûts », indique Alain Rollet.

Un dossier de Laurent BOISIN

## Un gouffre financier qui se creuse

En trois ans et demi d'exploitation, Stocamine a perdu 16 millions d'euros. Et depuis douze ans, la facture dépasse les 200 millions d'euros.

Durant les trois ans et demi d'exploitation, de février 2019 à septembre 2003, Stocamine a perdu 16 millions d'euros selon un calcul de la Cour des comptes. La viabilité financière du projet semble tout d'abord incompatible avec la mise en place d'un stockage reversible. Ce dernier suppose la mise en place de garanties — qui n'ont pas toujours été respectées — mais également des moyens pour assurer un éventuel déstockage, ce qui conduit par nature à détruire la viabilité financière du projet, soulignait, en 2018, la mission d'information parlementaire présidée par Vincent Thébaud.

## « L'impératif économique semble avoir prévalu... »

La mission parlementaire notait également que « l'impératif économique semble avoir prévalu sur la garantie de réversibilité du stockage ». Cela soulève la question du contrôle effectué par l'Etat lorsqu'un tel projet, exigeant un degré élevé de confiance, est porté par une entreprise ayant une perspec-



L'entrée d'une cavité contenant les déchets, le 25 juin 2014. Archives L'Alsace/Thierry GACHON

ve de rentabilité. Il convient notamment d'interroger avec rigueur la solidité du modèle économique initialement proposé », notait encore la mission parlementaire dont les rapporteurs étaient les députés haut-rhinois Raphael Schellenberger et Bruno Fuchs.

## Un fond de réversibilité vite abandonné

Pour assurer la mise en œuvre du retrait des déchets, l'arrêté préfectoral du 3 février 1997 prévoyait la mise en œuvre d'un fonds de garantie. « Il a vite été abandonné », souligne l'ancien maire de Wittelsheim, Pierre Vogt. « Ce fonds a été construit proportionnellement au tonnage stocké, sur l'hypothèse d'un profit dégagé par l'entreprise qui permettrait de déstocker le site à la fin de l'arrêté d'exploitation », rappellent les parlementaires dans leur rapport. L'arrêté préfectoral de 1997 prévoyait que « le montant de ce fonds sera calculé de façon à per-

mettre la remontée des déchets en surface et leur traitement ». En 2015, ce sont 2,448 millions d'euros qui ont été reversés aux MDPA pour financer une partie des opérations de déstockage. Lesquels ont coûté 42,5 millions d'euros entre 2014 et 2017.

Depuis 2009, en cumulant les coûts de fonctionnement des MDPA/Stocamine, l'entretien ménager, les opérations de déstockage et de confinement, la facture atteint 200 millions d'euros.

## La CFTC interpelle les patrons des groupes parlementaires



Le collectif Destocamine a manifesté samedi pour réclamer le déstockage des déchets. Photo L'Alsace/Vincent VOEGTLIN

À l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'incendie de Stocamine, les responsables de la CFTC du Haut-Rhin ont écrit aux présidents des groupes politiques à l'Assemblée nationale, ainsi qu'aux députés haut-rhinois et au ministre de l'Environnement, pour les sensibiliser à la question du devenir des déchets. Alain Kauffmann, le président, Christophe Faure, le secrétaire général, et Roland Dubel, ancien mineur, les appellent à la raison : « Au nom du principe de précaution, constitutionnellement reconnu, nous exhortons l'Etat à prendre [enfin] les seules vraies mesures qui l'imposent : déstocker ces produits qui représentent un danger pour la vie future sur l'ensemble du bassin rhénan. La responsabilité de l'Etat est aujourd'hui historique ! Il est encore temps de faire. La cause écologique est l'une des priorités du président de la République : ne serait-il pas temps de mettre en cohérence les intentions et résolutions écologiques du candidat Macron, avec des actes concrets du président Macron ? », interrogent les responsables de la CFTC du Haut-Rhin dans leur courrier aux présidents de groupes parlementaires à l'Assemblée nationale.

## La CFE-CGC réclame le confinement définitif

Contrairement aux autres organisations syndicales qui réclament le déstockage de Stocamine, la CFE-CGC des MDPA considère que « le confinement associé à des barrières ouvrageées et accompagné de mesures de surveillance à l'issue de la fermeture des puits, est la solution qui présente toutes les garanties de préservation de la nappe phréatique en cas d'une remontée extrêmement improbable des saturation jusqu'au plancher de celle-ci ».

## « Cette gâpagie va-t-elle se poursuivre ? »

Sous la plume de son président Claude Péruzel, elle soutient que « la manipulation des colis, plus ou moins détériorés, contenait des déchets lors d'un déstockage complémentaire, présentant de gros risques miniers et chimiques pour les intervenants puis, en surface, des risques de pollution non négligeables lors de leur transfert dans d'autres sites de stockage ». Pour en finir avec ce difficile et coûteux dossier, le confinement des déchets tel qu'il est envisagé constitue assurément la meilleure assurance du respect de la biodiversité et de la santé humaine », indique

le syndicat des cadres.

Les responsables de la CFE-CGC des Mines de potasse d'Alsace rappellent que « des sommes considérables, dépassant les 100 millions d'euros, à la charge du contribuable, pointées par la Cour des comptes, ont été dépensées ». Elles ont servi notamment à financer de nombreuses études et expertises concernant à l'innocuité et au bien-être du confinement. Elles sont cependant constamment remises en cause. La dernière en date, publiée en décembre 2019, a chiffré l'exigence inscrite de la totalité du déstockage techniquement possible, c'est-à-dire à l'exception du contenu du bloc 15 jugé inaccessible, à plus de 450 millions d'euros supplémentaires. À présent, le dossier est empêtré dans un imbroglio juridique condamnant à l'arrêt, pour une durée indéterminée, les entreprises mandatées sur le site Stocamine doit verser des pénalités à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros par semaine. Indépendamment de ces dépenses, l'inaction de l'Etat continue à coûter plus de 20 millions d'euros par an. Quoiqu'il en coûte déjà trop, cette gâpagie va-t-elle se poursuivre ? » interroge la CFE-CGC ?



La CFE-CGC estime que l'enfouissement définitif des déchets est la seule solution viable pour Stocamine. Archives L'Alsace/T. Garçon

TFA-GÉ116